



**La communication
des résultats de
l'élève**

**Information pour
les parents et
parents substituts**



Introduction

Il n'y a pas si longtemps, on demandait aux élèves de mémoriser des faits et chiffres et de les restituer lors d'une épreuve, et peu après, tout était oublié. On sait maintenant qu'apprendre, ce n'est pas seulement mémoriser. C'est aussi pouvoir mettre ses acquis en pratique dans la vie réelle. À l'heure actuelle, les établissements d'enseignement postsecondaire et les employeurs s'intéressent plus à la manière de réfléchir des jeunes recrues qu'à la quantité de faits et chiffres qu'elles peuvent restituer.

Ce que les élèves apprennent aujourd'hui est plus complexe que jamais. La Colombie-Britannique a remanié ses programmes d'études de manière à répondre aux besoins des élèves actuels. Ces programmes apportent toujours aux élèves de solides bases en lecture, écriture et mathématiques. Mais ils leur apprennent aussi à réfléchir, à communiquer, à résoudre des problèmes et à utiliser leurs acquis d'une manière qui compte dès à présent dans leurs études et qui comptera demain dans un monde en évolution rapide.

Les nouveaux programmes sont en place dans toutes les classes depuis 2019, mais les bulletins scolaires et la manière de communiquer les résultats de l'élève n'ont guère changé depuis des dizaines d'années. Les bulletins scolaires font désormais l'objet d'un remaniement, afin qu'ils concordent avec les programmes d'études et que chaque élève en Colombie-Britannique ait toutes les chances de succès dans ses études.

Chaque parent ou parent substitut se souvient peut-être d'avoir obtenu, après une épreuve ou un devoir concluant un chapitre de leur manuel scolaire, une cote ou un pourcentage marquant la fin d'un apprentissage. On sait aujourd'hui que l'acquisition des savoirs ne s'arrête pas au moment où l'élève rend un devoir ou termine une épreuve. On sait aussi que :

- les résultats de l'élève peuvent se communiquer autrement que par des cotes;
- les appréciations de l'enseignant ou enseignante sur les acquis de l'élève peuvent l'aider à poursuivre son apprentissage;
- les élèves s'impliquent davantage dans leur apprentissage quand ils ont leur mot à dire dans la manière de montrer leurs acquis.

Pour ces raisons, de la maternelle à la 9^e année, les acquis des élèves sont désormais évalués sur une échelle de compétence à quatre paliers (en 10^e, 11^e et 12^e années, les élèves reçoivent toujours une cote et un pourcentage afin de préparer leur passage aux études postsecondaires). De plus, le suivi des acquis inclut désormais une réflexion sur les compétences et un choix d'objectifs de la part de chaque élève.

Avec ces changements, les bulletins scolaires sont assez différents de ceux que les parents ou parents substituts ont reçus pendant leurs études. Mais ils apportent désormais des renseignements donnant un aperçu complet de ce que l'élève arrive à faire, des domaines dans lesquels il ou elle doit s'améliorer et de ce que les parents ou parents substituts peuvent faire pour accompagner son apprentissage. Cette manière de suivre les acquis incite les élèves à se concentrer sur leur apprentissage plutôt qu'à se faire concurrence en vue d'obtenir la cote la plus élevée.

La suite de ce document renseigne davantage sur les changements apportés aux bulletins scolaires.



Aperçu



1.

Ce que l'élève apprend

Vue d'ensemble des programmes d'études établissant ce qu'on enseigne aux élèves et ce sur quoi on évalue leurs acquis dans les établissements scolaires de la Colombie-Britannique

2.

Comment connaître les résultats de l'élève?

Brève présentation du contenu du bulletin scolaire, y compris pour les élèves ayant des besoins particuliers

3.

Bulletins scolaires avec et sans cotes

Présentation de la nouvelle échelle de compétence utilisée en C.-B. et de la manière de s'en servir pour les élèves de la maternelle à la 9^e année

4.

L'appréciation

Explication du contenu de l'appréciation sous forme de remarques écrites figurant sur les bulletins scolaires

5.

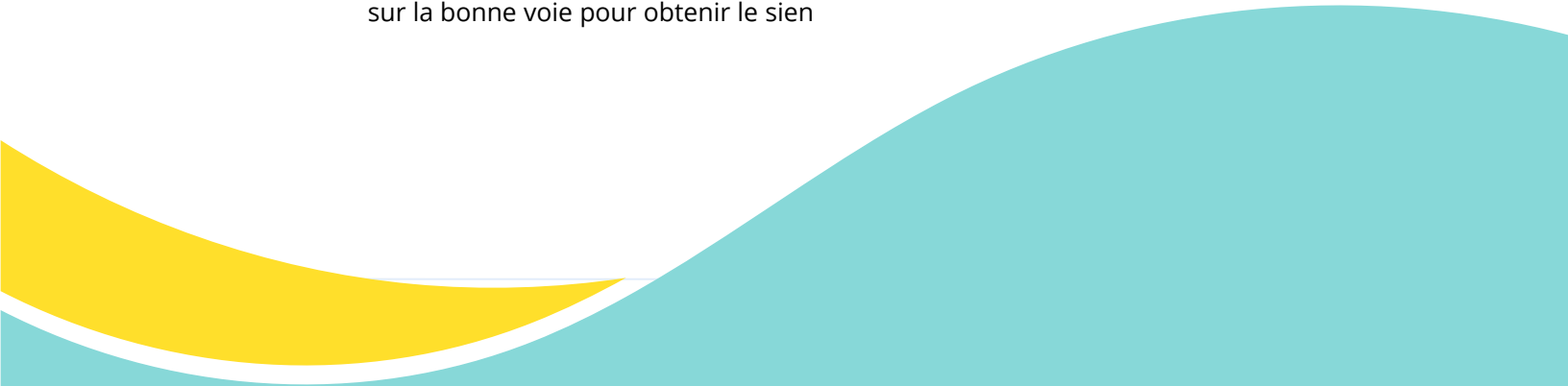
Réflexion et choix d'objectifs de l'élève

Importance de la réflexion sur les compétences et de la définition des objectifs, et progression de l'élève dans ces domaines

6.

Sur la voie du diplôme d'études secondaires

Renseignements sur les différents parcours conduisant à l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires en C.-B. et sur la manière de s'assurer que l'élève est sur la bonne voie pour obtenir le sien



Ce que l'élève apprend



Pourquoi avoir remanié les programmes d'études en C.-B.?

Il n'y a pas si longtemps, on demandait aux élèves de mémoriser des faits et chiffres et de les restituer lors d'une épreuve, et peu après, tout était oublié. On sait maintenant que bien apprendre, ce n'est pas seulement mémoriser. C'est surtout savoir utiliser ses acquis dans la vie réelle. À l'heure actuelle, les établissements d'enseignement postsecondaire et les employeurs s'intéressent plus à la manière de réfléchir de leurs jeunes recrues qu'à la quantité de faits et chiffres qu'elles peuvent restituer.

C'est pourquoi le système éducatif de la C.-B. a modifié ce qu'on enseigne aux élèves et la manière d'évaluer leurs acquis scolaires. Les parents et parents substituts s'attendent à ce que leurs enfants apprennent les fondamentaux que sont la lecture, l'écriture et les mathématiques. Dans les programmes d'études remaniés, ces matières gardent leur importance, mais elles ne sont pas le seul élément vital de l'apprentissage.

Les programmes d'études continueront d'apporter aux élèves de la C.-B. des bases solides dans ces matières importantes. Ils leur apprendront aussi à réfléchir, à communiquer, à résoudre les problèmes et à utiliser leurs savoirs d'une manière qui compte dès à présent dans leurs études et qui comptera demain dans un monde en évolution rapide.

Les programmes d'études en C.-B. :

- établissent des normes d'apprentissage élevées;
- précisent ce qu'on enseigne aux élèves à chaque niveau scolaire;
- apportent à l'élève des bases solides en lecture, écriture et mathématiques;
- cultivent et renforcent les compétences de l'élève en communication, en réflexion, en résolution de problèmes et la compétence personnelle et sociale;
- favorisent le bien-être de chaque élève;
- donnent à chaque élève toutes les chances de succès dans ses études et dans sa vie professionnelle à venir.



Information pour les parents et parents substituts



Enseigner et apprendre

L'activité scolaire d'aujourd'hui diffère de celle d'hier. Autrefois, on travaillait surtout avec des manuels et des fiches de travail. À présent, les élèves apprennent d'un grand nombre de façons, souvent par des activités menées aussi bien en classe qu'en dehors. Ils ont aussi diverses manières de montrer leurs acquis.

Pour guider l'apprentissage, les enseignants créent des cours dans lesquels les élèves peuvent explorer les différents sujets et acquérir des savoirs importants. Les enseignants peuvent alors observer les élèves et mener avec eux des conversations sur ce qu'ils ont appris et sur les manières de mettre leurs acquis en pratique. L'enseignant ou l'enseignante évalue les acquis en utilisant toutes les informations recueillies, notamment les travaux que l'élève lui a rendus. À partir de cela, l'enseignant ou l'enseignante détermine aussi les domaines dans lesquels l'élève peut avoir besoin de s'améliorer et les prochaines étapes de son apprentissage.

Domaines d'apprentissage

Les disciplines sont les matières enseignées à l'élève de la maternelle à la 12^e année. Il peut s'agir de Français langue première, Français langue seconde - immersion ou English Language Arts, ainsi que des suivantes :

- Conception, compétences pratiques et technologies (atelier, alimentation, comptabilité, informatique, etc.);
- Éducation artistique (danse, théâtre, musique, arts, etc.);
- Éducation à la carrière;
- Langues (langues des Premières Nations et autres langues);
- Mathématiques;
- Éducation physique et santé;
- Sciences (sciences de la vie, sciences de l'environnement, physique, etc.);
- Sciences humaines et sociales (peuples autochtones de la Colombie-Britannique, droit, histoire du monde, histoire et culture francophones, etc.).

Tous les domaines d'apprentissage sont importants pour former des citoyens instruits. Ce que l'élève étudie à un moment donné dépend de l'époque de l'année et du calendrier suivi par son établissement scolaire.

Normes d'apprentissage

Chaque domaine d'apprentissage est associé à des normes d'apprentissage établissant ce que l'élève doit savoir, faire et comprendre. Les normes d'apprentissage précisent ce que l'on enseigne aux élèves à chaque niveau scolaire et ce sur quoi on évalue leurs acquis dans les bulletins scolaires.



Compétences essentielles

Les compétences essentielles sont intégrées à toutes les disciplines. Il s'agit des compétences en communication, en réflexion et de la compétence personnelle et sociale, dont chaque élève a besoin pour réussir à présent et dans l'avenir.

Les compétences essentielles de l'élève ne sont pas évaluées par les enseignants. Le bulletin scolaire de l'élève inclut sa propre réflexion sur les compétences essentielles ainsi que la définition de ses propres objectifs d'apprentissage.



Connaissance des cultures autochtones

De la maternelle à la 12^e année, l'élève a plusieurs occasions d'étudier les perspectives, l'histoire et le contexte contemporain des différentes Premières Nations de la Colombie-Britannique. Les savoirs acquis dans ce domaine contribuent à établir et pérenniser une réconciliation véritable. L'élève apprend aussi à connaître et à comprendre les cultures des Premières Nations, des Métis et des Inuits de tout le Canada.

Questions : student.reporting@gov.bc.ca

Comment connaître les résultats de l'élève?



Une nouvelle manière de communiquer les acquis de l'élève a été adoptée. Voici comment se présentent les bulletins scolaires des élèves et les rapports d'étape établis par les enseignants.

Fréquence des rapports d'étape établis par les enseignants

Pendant l'année scolaire, les parents ou parents substituts reçoivent 5 rapports d'étape par élève. Ceux-ci comprennent 3 rapports d'étape par écrit (pouvant ressembler à des bulletins scolaires) et 2 rapports d'étape informels (pouvant prendre la forme de rencontres ou de communications par téléphone ou par courriel avec un enseignant ou une enseignante).

Les établissements scolaires établissent le calendrier des rapports d'étape. Cependant, l'enseignant ou enseignante de l'élève peut à tout moment prendre contact avec les parents ou parents substituts.

Lorsque l'élève a un plan d'apprentissage personnalisé (PAP), ses parents ou parents substituts reçoivent les rapports d'étape comme tous les autres, mais ils peuvent aussi recevoir des rapports d'étape supplémentaires en fonction du PAP.

Comment se présente le bulletin scolaire?

Chaque rapport d'étape par écrit comprend :

- des renseignements sur les résultats de l'élève dans chaque domaine d'apprentissage;
- une appréciation (remarques écrites) portant sur les points forts de l'élève, sur les domaines nécessitant encore du travail de sa part, ainsi que sur sa conduite et ses habitudes de travail;
- des renseignements sur les compétences en communication, en réflexion et la compétence personnelle et sociale dont l'élève a besoin pour réussir (compétences essentielles) et sur les objectifs qu'il ou elle s'est fixés;
- des renseignements sur l'assiduité de l'élève.

Remarque : En 10^e, 11^e et 12^e années, le dernier rapport d'étape de l'année scolaire indique également si l'élève est sur la bonne voie pour obtenir son diplôme d'études secondaires.

Information pour les parents et parents substituts



Les évaluations de l'élève (sur l'échelle de compétence pour les niveaux allant de la maternelle à la 9^e année ou sous forme de cotes et de pourcentages pour les 10^e, 11^e et 12^e années) se font selon les acquis dont il ou elle a fait preuve dans chaque matière.

Cotes et pourcentages

En 10^e, 11^e et 12^e années, les élèves reçoivent des cotes et des pourcentages. À l'heure actuelle, les élèves ont besoin de cotes et de pourcentages pour leur transition vers les études postsecondaires.

L'échelle de compétence en C.-B.

De la maternelle à la 9^e année, les élèves n'ont pas de cotes sur leurs bulletins scolaires. Au lieu de cela, le bulletin montre où l'élève se situe sur une échelle de compétence à quatre paliers selon que la compétence est « émergente », « en voie d'acquisition », « acquise » ou « approfondie ». Cette échelle maintient des normes d'apprentissage élevées chez les élèves.

Émergente	En voie d'acquisition	Acquise	Approfondie
La compétence est émergente quand l'élève commence à comprendre quelque chose dans un domaine d'apprentissage. L'élève continue d'apprendre, mais peut avoir besoin de plus d'accompagnement pour aller de l'avant. Cela ne veut pas dire que l'élève ne réussit pas dans le domaine en question.	La compétence est en voie d'acquisition quand l'élève comprend certaines choses dans un domaine d'apprentissage, mais doit encore travailler sur d'autres domaines. Comme pour « compétence émergente », cela ne veut pas dire que l'élève ne réussit pas dans le domaine en question.	L'acquisition de compétences est l'objectif de chaque élève. Quand la compétence est acquise, l'élève comprend pleinement l'apprentissage visé. Mais cela ne veut pas dire que l'élève cesse d'apprendre.	La compétence est approfondie quand l'élève fait preuve d'une compréhension plus poussée. À ce stade, l'élève peut mettre son acquis en pratique de manières nouvelles et différentes. L'objectif n'est pas d'obtenir chez tous les élèves une compétence approfondie dans tous les domaines d'apprentissage.

Appréciation

Le bulletin scolaire comprend une appréciation sous forme de remarques écrites expliquant clairement où l'élève se situe dans son apprentissage et les domaines sur lesquels il ou elle doit surtout travailler. Ces remarques sont brèves et faciles à comprendre.

Conduite et habitudes de travail

Il est important de noter que l'évaluation et le suivi des acquis ne s'emploient pas à des fins disciplinaires. Les observations sur la conduite et les habitudes de travail de l'élève se trouvent dans les commentaires écrits figurant sur le bulletin scolaire. Les enseignants doivent signaler tout problème à l'élève et à ses parents ou parents substituts avant de le mentionner par écrit dans un bulletin scolaire ou dans un rapport d'étape.

Compétences essentielles et choix d'objectifs de l'élève

Le bulletin scolaire de l'élève inclut aussi sa propre réflexion sur les compétences essentielles ainsi que les objectifs qu'il ou elle s'est fixés.

Il s'agit pour l'élève de mener une réflexion approfondie sur les compétences acquises et sur la manière de continuer à les développer.

L'élève se penche sur ses compétences en communication, en réflexion et sa compétence personnelle et sociale (compétences essentielles). Ce faisant, il ou elle s'implique activement dans son apprentissage.

L'élève se fixe aussi des objectifs. En se fixant des objectifs et en œuvrant à les réaliser, l'élève commence à prendre son avenir en main. Ainsi, face à un problème, l'élève apprend à trouver des solutions ingénieuses plutôt que de rester dans une impasse.

Assiduité

Les rapports d'étape de l'élève incluent un relevé d'assiduité. Le manque d'assiduité n'est pas pris en compte dans les évaluations de l'élève, mais il est certain que son apprentissage s'en ressent. Les enseignants doivent signaler tout problème d'assiduité aux parents ou parents substituts de l'élève.

Savoir si l'élève est sur la bonne voie pour obtenir son diplôme

En 10^e, 11^e et 12^e années, le dernier rapport d'étape de l'année scolaire inclut un bilan de la situation de l'élève par rapport aux conditions d'obtention du diplôme. Cela garantit que l'élève et ses parents ou parents substituts disposent des informations qu'il leur faut pour établir leurs plans en vue de l'obtention du diplôme et pour s'employer au plus tôt à résoudre les éventuelles difficultés.



Information pour les parents et parents substituts



Si l'élève a des besoins particuliers

Chaque élève est unique et apprend à sa manière. C'est pourquoi les enseignants font tout leur possible pour que chaque élève puisse participer et contribuer à tous les aspects de la vie scolaire. Un milieu scolaire inclusif et diversifié garantit que chaque élève bénéficie d'un bon accueil et d'un bon accompagnement dans son apprentissage, quels que soient ses aptitudes et ses besoins particuliers. Le milieu scolaire est conçu pour être accessible aux élèves, de manière que chacun et chacune puisse apprendre, s'épanouir et réussir.

Lorsque l'élève a des besoins particuliers dans son apprentissage et nécessite un supplément d'accompagnement, on ne met pas automatiquement une cote moins élevée ou une mention de compétence « émergente » ou « en voie d'acquisition » sur son bulletin scolaire. Le bulletin scolaire inclut une cote ou une mention basée sur les acquis dont l'élève a fait preuve et une appréciation (remarques écrites) sur les prochaines étapes de son apprentissage.

Si l'élève a des besoins particuliers ou se trouve en apprentissage de la langue française dans un programme francophone ou en apprentissage de la langue anglaise, son accompagnement est assuré à chaque étape du parcours. De plus, il ou elle reçoit son bulletin scolaire au même moment que les autres élèves.

Dispositifs et modalités aidant l'élève dans son apprentissage

Tous les élèves utilisent différents dispositifs et modalités pour s'aider dans leur apprentissage, et pas seulement celles et ceux qui ont un plan d'apprentissage personnalisé (PAP) ou un plan similaire. Si l'élève utilise un dispositif particulier (par exemple un système de transcription automatique de la parole) ou une modalité particulière (par exemple une présentation orale au lieu d'une épreuve écrite), cela n'a pas d'effet négatif sur sa cote ou sur sa mention de compétence.

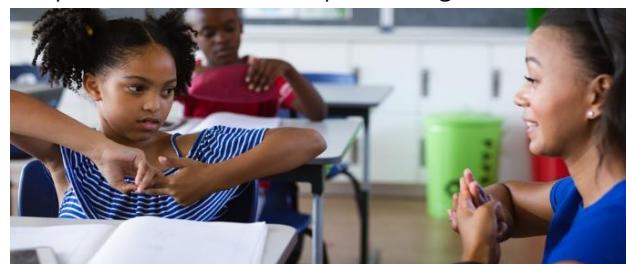
Les différents types d'aménagements accordés à l'élève dépendent de ses besoins et ne figurent pas sur son bulletin scolaire. Au lieu de cela, ces renseignements sont à la disposition des parents et parents substituts dans le PAP ou dans un autre document établi par l'établissement scolaire.



Si l'élève est en apprentissage de la langue française

Si l'élève est encore en apprentissage de la langue française et a du mal à bien faire preuve de ses acquis pour cette raison, on ne lui donne pas de cotes ou de mentions de compétence. Au lieu de cela, le bulletin scolaire comporte une appréciation (remarques écrites) précisant ce que l'élève arrive à faire et les domaines sur lesquels il ou elle peut travailler pendant que ses compétences en langue française continuent de se développer.

Une fois que les compétences en langue française de l'élève lui suffisent à faire preuve de ses acquis, son bulletin scolaire comporte une mention de compétence ou des cotes et pourcentages.



Si les acquis de l'élève sont évalués seulement en fonction des objectifs de son PAP

En général, les acquis des élèves sont évalués en fonction des normes d'apprentissage des programmes d'études, et cela reste vrai pour la plupart des élèves ayant un PAP. Dans de rares cas, les acquis de l'élève sont évalués en fonction des objectifs définis dans le PAP plutôt que des normes d'apprentissage. Dans ces cas, il se peut encore que les acquis de l'élève soient évalués selon les normes d'apprentissage des programmes d'études pour certains domaines, comme l'éducation artistique ou l'éducation physique.

Les parents et parents substituts doivent savoir que le bulletin scolaire ne doit pas comporter de cotes ou de mentions quand les acquis de l'élève sont évalués seulement en fonction des objectifs de son PAP. Le bulletin scolaire inclut toujours une appréciation indiquant ce que l'élève arrive à faire et les domaines sur lesquels il ou elle travaille encore.

Questions : student.reporting@gov.bc.ca

Bulletins scolaires avec et sans cotes



Pourquoi passer à une échelle de compétence en Colombie-Britannique

Il n'y a pas si longtemps, quand l'enseignant ou enseignante rendait un devoir ou une épreuve écrite, il y avait fort à parier que tous les élèves se pressaient de comparer leurs cotes. Les cotes encourageaient à la comparaison plutôt que de mettre l'apprentissage et les acquis des élèves au premier plan.

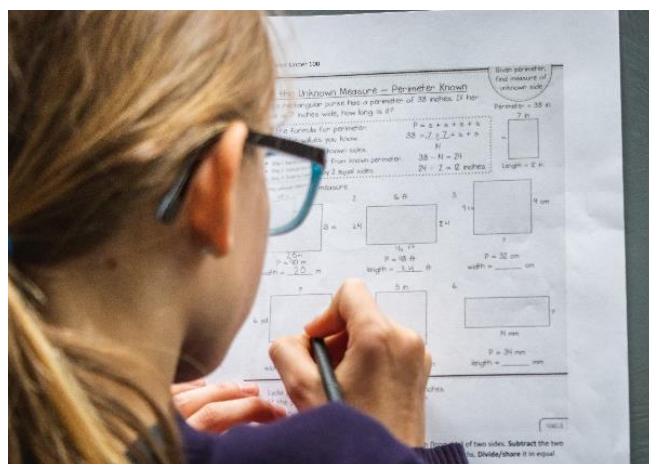
Désormais, de la maternelle à la 9^e année, les élèves n'ont pas de cotes sur leurs bulletins scolaires. Au lieu de cela, le bulletin scolaire montre où l'élève se situe sur l'échelle de compétence utilisée en C.-B. L'échelle de compétence fait porter l'accent sur l'apprentissage et sur les acquis de l'élève plutôt que sur la comparaison avec les autres.

L'échelle de compétence montre où se situe l'élève dans son apprentissage et ce sur quoi il ou elle doit travailler. Les renseignements apportés par l'échelle de compétence sont complétés par une appréciation de l'enseignant ou enseignante (remarques écrites) précisant davantage ce sur quoi l'élève peut encore travailler.

En 10^e, 11^e et 12^e années, l'élève continue de recevoir des cotes et des pourcentages sur son bulletin scolaire. Celui-ci comporte aussi des remarques écrites, car l'appréciation commentée fait désormais partie de tous les bulletins scolaires, de la maternelle à la 12^e année.

De la maternelle à la 9^e année, l'échelle de compétence :

- maintient des normes d'apprentissage élevées;
- met l'acquisition des compétences au premier plan;
- montre où se situe l'élève dans son apprentissage;
- montre ce sur quoi l'élève doit encore travailler;
- aide l'élève à poursuivre son apprentissage, même après la remise des devoirs et la réception des bulletins scolaires;
- situe les acquis de tous les élèves.



L'échelle de compétence utilisée en C.-B.

Émergente

En voie
d'acquisition

Acquise

Approfondie

Ce que montre l'échelle sur l'apprentissage et les acquis de l'élève

Chaque élève vient à l'école avec ses propres connaissances, et ce que l'élève sait déjà tend à structurer ce qu'il ou elle apprend ensuite.

Il est normal que la compétence de l'élève soit émergente ou en voie d'acquisition à différentes époques de l'année scolaire et dans différents domaines d'apprentissage. Mais on ne commence pas forcément l'année scolaire avec des compétences émergentes ou en voie d'acquisition, et ce n'est pas seulement en fin d'année scolaire qu'une compétence est enfin acquise.

Quand une compétence est acquise, l'apprentissage ne s'arrête pas pour autant. Lorsque la compétence est déjà acquise en tout début ou en cours d'année scolaire, l'élève a alors pour objectif d'approfondir son apprentissage.



Questions : student.reporting@gov.bc.ca

Émergente

La mention de compétence « émergente » ne veut pas dire que l'élève ne réussit pas dans le domaine d'apprentissage concerné. Elle veut dire qu'il ou elle commence à comprendre quelque chose. L'élève continue d'apprendre, mais peut avoir besoin de plus d'accompagnement pour aller de l'avant.

En voie d'acquisition

Comme la mention de compétence « émergente », la mention « en voie d'acquisition » ne veut pas dire que l'élève ne réussit pas dans le domaine d'apprentissage concerné. Elle signifie que l'élève comprend certaines choses, mais doit encore travailler sur d'autres aspects du domaine.

Acquise

L'acquisition de compétences est l'objectif de chaque élève. Quand la compétence est acquise, l'élève comprend pleinement l'apprentissage visé. Mais cela ne veut pas dire que l'élève cesse d'apprendre.

Approfondie

La compétence est « approfondie » quand l'élève peut mettre ses acquis en pratique de manières nouvelles et différentes. L'objectif n'est pas d'obtenir chez tous les élèves une compétence approfondie dans tous les domaines d'apprentissage.

L'appréciation



Importance et utilité de l'appréciation des enseignants

L'appréciation figure sur le bulletin scolaire de l'élève sous la forme de remarques écrites. L'appréciation est très utile pour tous les élèves, de la maternelle à la 12^e année.

De la maternelle à la 9^e année, l'élève peut par exemple avoir une compétence « acquise » en mathématiques et une compétence « en voie d'acquisition » en français. Au premier abord, on peut supposer que l'élève a de bons résultats en mathématiques et des résultats peu satisfaisants en français, mais ce n'est pas le cas. En effet, tous les élèves ont à la fois des points forts et des domaines sur lesquels ils travaillent encore.

En 10^e, 11^e et 12^e années, les cotes et pourcentages ne suffisent pas à elles seules à établir un profil complet de chaque apprenant ou apprenante. C'est là que l'appréciation de l'enseignant ou enseignante prend toute son importance, car elle explique clairement ce que l'élève arrive à faire et ce sur quoi il ou elle doit travailler pour progresser dans son apprentissage.

L'appréciation :

- indique ce que l'élève arrive à faire;
- indique ce sur quoi l'élève doit travailler;
- Indique comment l'élève interagit avec les autres en classe;
- propose des manières d'aider l'élève à progresser dans son apprentissage.



Savoir ce que l'élève arrive à faire

L'apprentissage ne se fait pas au même rythme pour tous les élèves. Le bulletin scolaire explique clairement ce que l'élève arrive à faire et ce sur quoi il ou elle doit travailler dans chacun de ses domaines d'apprentissage. L'appréciation de l'enseignant ou enseignante explique sous forme de remarques écrites les points forts de l'élève et son comportement en classe.



S'informer sur la conduite et les habitudes de travail de l'élève

L'échelle de compétence ou les cotes et pourcentages représentent l'évaluation des acquis de l'élève dans chaque domaine, tandis que les appréciations sous forme écrite renseignent sur sa conduite et ses habitudes de travail.

Cependant, l'évaluation et le suivi des acquis ne s'emploient pas à des fins disciplinaires. Par exemple, l'élève ne peut pas perdre 10 % de sa cote parce qu'il ou elle n'a pas apporté sa tenue d'éducation physique et on ne peut pas lui retirer des points pour sanctionner un retard.

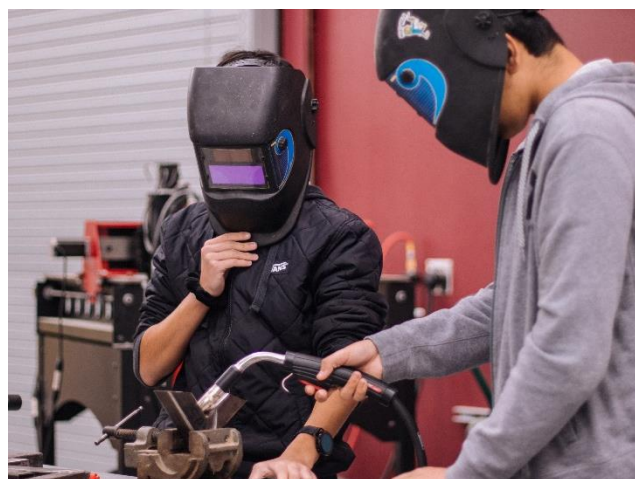
Mais la conduite en milieu scolaire reste importante. Si l'élève manque d'assiduité ou ne participe pas en classe, les enseignants auront du mal à évaluer ses acquis.



Savoir ce sur quoi l'élève doit travailler

Les renseignements figurant sur le bulletin scolaire de l'élève ne doivent surprendre personne. En principe, quand les parents ou parents substituts reçoivent le bulletin scolaire, l'enseignant ou enseignante de l'élève doit déjà les avoir informés des domaines à améliorer, tant dans son apprentissage que dans sa conduite.

Mais le bulletin scolaire précise aussi par écrit ce que l'élève arrive à faire et les domaines sur lesquels il ou elle doit travailler. L'enseignant ou enseignante peut indiquer des manières de favoriser l'apprentissage de l'élève à la maison, et expliquer aussi l'accompagnement que l'élève reçoit en classe pour l'aider à s'améliorer et à progresser.



Réflexion et choix d'objectifs de l'élève



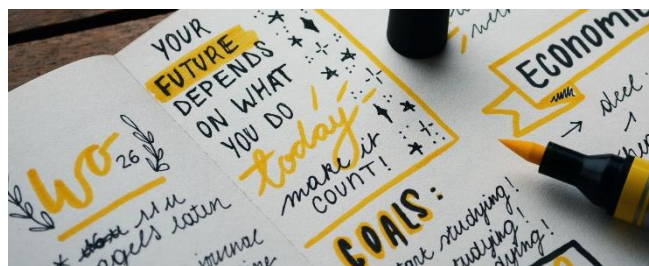
Importance de la réflexion et du choix d'objectifs

Le monde évolue constamment. Il est toujours important que les élèves assimilent des faits et chiffres, mais il est tout aussi important qu'ils apprennent à réfléchir, à communiquer et à interagir avec les autres. C'est là que les compétences essentielles prennent toute leur importance. Les compétences essentielles font partie des programmes d'études de la C.-B. et à l'école, l'élève les cultive et de les renforce chaque jour.

La réflexion sur ses propres compétences et la définition de ses propres objectifs sont des savoir-faire fondamentaux que chaque élève doit acquérir dès le plus jeune âge. Ces savoir-faire contribuent à la réussite de l'élève dans ses études comme dans son avenir, et notamment dans le monde du travail. En réfléchissant sur ses compétences et en se fixant des objectifs, l'élève apprend à mieux se connaître et à œuvrer de manière à réaliser ses objectifs et à reconnaître ses succès.

La réflexion et le choix d'objectifs :

- amènent l'élève à s'impliquer activement dans son apprentissage **de la maternelle à la 12^e année;**
- aident l'élève à prendre conscience de ses points forts et des défis à surmonter;
- enseignent à l'élève la manière d'établir des objectifs et d'œuvrer à les réaliser;
- développent les compétences dont l'élève a besoin pour réussir ses études et sa vie future.



Compétences essentielles

Les compétences essentielles (en réflexion, en communication et la compétence personnelle et sociale) font partie des programmes d'études suivis en C.-B. L'acquisition de ces compétences donne aux élèves toutes les chances de succès dans leurs études, dans le monde du travail et dans leurs relations avec les autres.

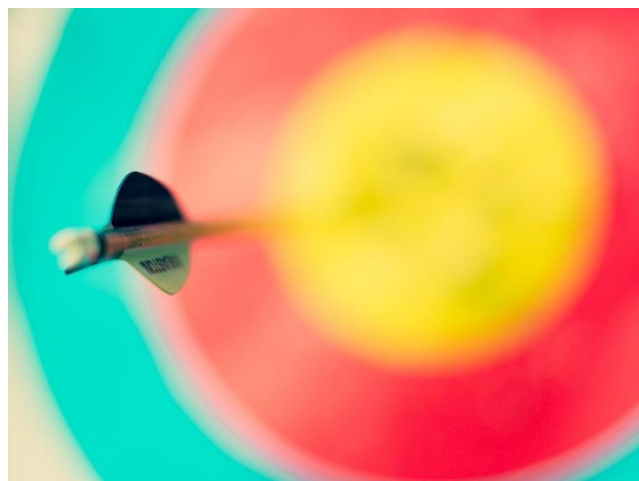
Les enseignants et enseignantes de l'élève, tout comme ses parents et parents substituts, l'aident chaque jour à cultiver et renforcer ces compétences. C'est ainsi que l'élève apprend à entretenir de belles et solides amitiés, à se soucier des autres et à bien communiquer avec eux, à faire preuve d'esprit critique et à résoudre les problèmes.



Comment le bulletin scolaire indique-t-il cela?

La réflexion sur ses propres compétences et la définition des objectifs doivent être pertinents pour l'élève. Il n'y a pas de format particulier imposé à tous les élèves de Colombie-Britannique. Il peut s'agir d'un travail écrit, d'une réalisation artistique, d'un enregistrement audio ou vidéo, d'un portfolio ou d'autre chose. L'établissement scolaire détermine les options les plus judicieuses pour tous ses élèves.

Dans chaque rapport écrit communiqué aux parents ou parents substituts, l'enseignant ou enseignante de l'élève indique où trouver ses réflexions et ses objectifs.



Définir la réflexion et le choix d'objectifs

L'élève se penche sur ses compétences en communication, en réflexion et sa compétence personnelle et sociale (compétences essentielles). Il s'agit pour l'élève de mener une réflexion approfondie sur les compétences qu'il ou elle a acquises et sur la manière de continuer à les développer.

L'élève se fixe aussi des objectifs. La définition des objectifs consiste à choisir des buts à atteindre dans son apprentissage et à œuvrer pour y parvenir. En se fixant des objectifs et en œuvrant à les réaliser, l'élève prend son avenir en main. Ainsi, face à un problème, l'élève apprend à trouver des solutions ingénieuses plutôt que de rester dans une impasse.

Les recherches montrent que les élèves obtiennent de meilleurs résultats quand ils ou elles ont leur mot à dire dans leur apprentissage. La réflexion sur leurs compétences et la possibilité de choisir leurs propres objectifs leur donnent cette possibilité.



Sur la voie du diplôme d'études secondaires



Bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme

Il est important de bien savoir quels cours l'élève doit suivre et réussir pour recevoir son diplôme. Le bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme indique clairement sur quel parcours l'élève se situe et renseigne sur celui-ci.

En 10^e, 11^e et 12^e années, le dernier rapport d'étape de l'année scolaire (chaque mois de juin) inclut un bilan de la situation de l'élève par rapport aux conditions d'obtention du diplôme. Ce bilan donne un instantané des progrès de l'élève dans les cours à réussir et dans les évaluations à passer pour obtenir son diplôme. Il indique les cours déjà réussis et les évaluations déjà passées, les cours auxquels l'élève est actuellement inscrit ou inscrite, et ce qu'il lui reste à faire pour obtenir son diplôme.

Le bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme aide aussi l'élève à choisir ses cours. Il est conçu pour faire en sorte que tout le monde soit prévenu d'éventuels obstacles à l'obtention du diplôme avant qu'il ne soit trop tard.

Il est important de connaître les différents parcours conduisant à l'obtention du diplôme en C.-B. Ces différents parcours se distinguent par les cours à réussir ainsi que par les évaluations à passer.

Le bilan de la situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme :

- présente les différents parcours conduisant à l'obtention du diplôme en C.-B.;
- montre les progrès de l'élève dans les cours à réussir et dans les évaluations à passer pour obtenir son diplôme;
- aide l'élève à choisir ses cours;
- signale à l'avance les obstacles potentiels à l'obtention du diplôme;



Information pour les parents et parents substituts



Diplôme de fin d'études secondaires

Pour obtenir son diplôme d'études secondaires de la C.-B. en français (Cornouiller) ou en anglais (Dogwood), l'élève doit acquérir au moins 80 crédits de cours en 10^e, 11^e et 12^e années et passer trois évaluations propres à la C.-B., dont une en numératie et deux en littératie.

Diplôme de fin d'études secondaires double

Les élèves scolarisés en C.-B. dans un programme francophone ou dans un programme d'immersion en français peuvent obtenir deux certificats de fin d'études, l'un en français (Cornouiller) et l'autre en anglais (Dogwood). Pour obtenir les deux certificats, l'élève doit :

- remplir tous les critères d'obtention du diplôme en anglais;
- suivre des cours supplémentaires dans un programme francophone ou d'immersion en français chaque année en 10^e, 11^e, et 12^e années;
- obtenir au moins 12 crédits supplémentaires comptant pour l'obtention du diplôme dans des cours enseignés en français;
- passer les évaluations en numératie et en littératie propres à leur programme;

Diplôme de fin d'études secondaires pour adultes

La C.-B. offre un autre parcours aux adultes souhaitant obtenir leur diplôme de fin d'études secondaires. Le diplôme de fin d'études secondaires pour adultes de la Colombie-Britannique nécessite 20 crédits d'études plutôt que les 80 crédits requis pour obtenir le diplôme destiné aux autres élèves. Pour s'inscrire au programme de préparation du diplôme pour adultes, l'élève doit avoir au moins 18 ans.

Lorsqu'un élève d'âge scolaire (de 18 ou 19 ans) envisage de passer du programme du secondaire deuxième cycle de la C.-B. au programme de préparation du diplôme de fin d'études secondaires pour adultes, l'établissement doit faire le nécessaire pour que l'élève et ses parents ou parents substituts soient pleinement informés des implications et limitations potentielles du diplôme pour adultes, notamment en leur expliquant bien les différences entre ce diplôme et celui des autres élèves ainsi que les conditions requises pour accéder aux études postsecondaires.



Certificat Evergreen

Le certificat de fin de scolarité (certificat Evergreen) marque l'aboutissement d'un apprentissage réussi, mais ne constitue pas un diplôme d'études secondaires. Il est important que les élèves et leurs parents ou parents substituts comprennent bien que le certificat Evergreen témoigne de la réalisation d'objectifs d'apprentissage personnel sans toutefois être l'équivalent d'un diplôme d'études secondaires. Il faut aussi bien comprendre les répercussions que cette décision peut avoir sur l'avenir de l'élève.

La décision de placer l'élève sur un parcours conduisant au certificat Evergreen ne doit pas se faire avant la 10^e année et nécessite impérativement le consentement éclairé de ses parents ou parents substituts.



Évaluations à passer pour obtenir le diplôme d'études secondaires

L'obtention du diplôme d'études secondaires nécessite de passer 3 évaluations de littératie et de numératie propres à la C.-B. Par ailleurs, l'obtention du diplôme d'études secondaires double (Dual Dogwood) à partir d'un programme francophone ou d'immersion en français peut nécessiter de passer des évaluations supplémentaires en anglais. La liste des évaluations que l'élève doit passer figure sur son bilan de situation par rapport aux conditions d'obtention du diplôme.

Les élèves des programmes de préparation au diplôme de fin d'études secondaires pour adultes ou au certificat Evergreen n'ont pas besoin de passer ces évaluations.

Renseignements supplémentaires

Il va de soi que ce livret ne répond pas forcément à toutes les questions.

Pour toutes questions concernant les changements apportés au suivi des acquis de l'élève en C.-B., veuillez adresser un courriel à l'adresse suivante : student.reporting@gov.bc.ca

En cas de questions portant plus précisément sur les bulletins scolaires, veuillez prendre contact avec l'enseignant ou enseignante de l'élève, avec la direction de son établissement ou avec le personnel du conseil scolaire. Ils seront en mesure de vous renseigner sur le fonctionnement du suivi des acquis dans l'établissement de l'élève ou au conseil scolaire.

Pour obtenir d'autres renseignements sur les études de l'élève, consulter également les pages Web ci-dessous :

- [Programmes d'études en C.-B.](https://curriculum.gov.bc.ca/fr) - <https://curriculum.gov.bc.ca/fr>
- [Compétences essentielles](https://curriculum.gov.bc.ca/fr/fr/competencies) - <https://curriculum.gov.bc.ca/fr/fr/competencies>
- [Manuel de procédures](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/administration/kindergarten-to-grade-12/graduation/fr-handbook_of_procedures.pdf) - https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/administration/kindergarten-to-grade-12/graduation/fr-handbook_of_procedures.pdf
- [Exigence axée sur les cultures autochtones](https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/kindergarten-to-grade-12/support/indigenous-focused-grad-requirements/fr-indigenous-grad-req-parent-brochure.pdf) - <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/education/kindergarten-to-grade-12/support/indigenous-focused-grad-requirements/fr-indigenous-grad-req-parent-brochure.pdf>
- [Évaluations propres à la C.-B.](https://curriculum.gov.bc.ca/fr/provincial/assessment) - <https://curriculum.gov.bc.ca/fr/provincial/assessment>





COLOMBIE-
BRITANNIQUE



Courriel
student.reporting@gov.bc.ca



Site Web
<https://curriculum.gov.bc.ca/fr>